



Résolution : 24-001

Extrait d'une réunion réunissant les membres du conseil d'administration du Comité ZIP Les Deux Rives, tenue de façon électronique le 18 janvier 2024

ENGAGEMENT DU COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

CONSIDÉRANT le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), lequel représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures ;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par M. Stéphane Bergeron et secondé par M. Yves Mailhot que le Comité ZIP Les Deux Rives :

- Poursuive ses efforts en matière de protection et restauration des milieux naturels sur notre territoire d'intervention, notamment par la gestion des espèces exotiques envahissantes et la protection des espèces à statut précaire;

ET

- Travaille en concertation avec les acteurs de son territoire, à la mise en œuvre de notre plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Louis Charest, Président

CERTIFIÉ COPIE CONFORME

Ce 18^e jour de janvier 2024

Pour remettre le FLEUVE au MONDE !

